

Référénts « Enfance Urgence Coordination », et « Conseil de Résistance Narbonne »
Requérants pour de nombreuses plaintes relatives à la gestion de la crise COVID19
Membre de nombreux collectifs « Enfance et Liberté » ; « Réaction 19 » ; « Réinfocovid » ; « Bon Sens » etc.
Au nom de tous les parents indignés

Collège de
Mme / Mr, la directrice....

à l'attention de la direction et de tout le personnel d'établissement

Objet : Courrier d'Avertissements et de rappel à la loi

Merci de faire remonter ce courrier à :

- Mr J-M BLANQUIER, Ministre de l'éducation nationale
- Aux recteurs d'académie,
- aux DASEN et DSDEN
- aux ARS et à la HAS

Mesdames, Messieurs,

- Nous vous interpellons suite à la directive ministérielle (Vaccination et dépistage pour faciliter la vaccination des 12-17 ans), que vous nous avez communiqué par SMS ce jour, et qui incite par l'extorsion à faire vacciner nos enfants.
- Nous souhaitons vous préciser, qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, au regard des textes de droit constitutionnels et internationaux et au regard de la définition même d'un vaccin :
 - x Que cette campagne appelé à tort de « vaccination » est inutile et dangereuse pour nos enfants, et qu'il ne s'agit absolument pas d'une « vaccination » selon la définition de celle-ci, mais de thérapies géniques encore en phase d'expérimentation, et que toute personne qui la recevra sera utilisé comme « cobaye ». *1
 - x Qu'il est aujourd'hui parfaitement démontrable que ces mesures n'ont rien de « sanitaires » mais qu'elles sont « politiques, liberticides, et qu'elles sont criminelles (au vue des nombreux décès et effets indésirables qui en résultent) » PJ1
- x Que la loi elle même régissant le passe sanitaire viole délibérément :
 1. la Déclaration Universelle des droits de l'homme, article 1, 2, 4, 8
 2. la constitution française, article 55
 3. le code civil, article 16
 4. le code pénal, article 225-1,2 à 225-4
 5. le code du travail, article L11.32 61 L1133-1 à 6
 6. le code de santé publique, article R 4127-31,36 et l'article L 1126-1
 7. le code de déontologie médicale, article 36
 8. le serment d'Hippocrate
 9. la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983
 10. la loi n° 2002-3032 appelée loi Kouchner Art,1111-4
 11. L'arrêt Salveti de 2002
 12. la déclaration d'Helsinki de 1996 Art,25
 13. la déclaration de Genève de 1948
 14. la déclaration de Nuremberg de 1945
 15. l'article 5 de la Convention d'Oviedo de 1997
 16. le Conseil de l'Europe, résolution 97 article 5 et résolution 2361 du Parlement Européen du
 17. le Pacte internati. relatif aux droits civils et politiques de l'Onu, 16 décembre 1966(Art 7)
 18. l'article 36 des règlements de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe du
14/06/2021

Nous souhaitons aussi attirer votre attention ou vous rappeler que :

- x Les traités et textes de droit internationaux ont une valeur juridique supérieure au regard de la hiérarchie des normes.
- x Que tous les décideurs de ces mesures et propagandes sont ou seront bientôt tous mis en examens par la justice française, Européenne, et internationale pour les chefs d'accusation suivants : « **extorsion, crime contre l'humanité, terrorisme d'état, actes terroristes commis en bandes organisées, génocide...** »
Demandez-vous à qui vous obéissez...

Enfin, vous rappeler qu'en ne prenant pas en compte les cas particuliers de contre-indications médicales établies par des médecins de famille, ou en interdisant l'accès à la scolarité, ou a des sorties scolaires de certains enfants, vous êtes passible de « **discrimination** », qu'en occultant les études et les avertissements de la société civile, et qu'en faisant appliquer ces mesures dans votre établissement ne serait-ce qu'en relayant ces informations mensongères et cette campagne criminelle qui relèvent **de la maltraitance aggravée sur mineurs de moins de 15 ans, et de l'extorsion, vous êtes passible : de non assistance à personnes en danger ; de mise en danger de la vie d'autrui et que vous engagez pleinement votre responsabilité civile et pénale**

Pour toutes ces raisons, et à titre d'avertissement avant poursuite :

Nous parents et membres de centaines de collectifs de toute la France, nous vous enjoignons de mettre toute votre conscience au service de l'humain, en appliquant simplement, le principe de précaution, et, de ce fait, à refuser ces consignes sanitaires infondées et dangereuses.

Il vous appartient donc à présent de peser le pour et le contre dans l'exercice de vos fonctions, entre l'obéissance aveugle ou zélée à ces mesures et protocoles dangereux, et entre prendre en compte et faire respecter les droits fondamentaux et l'intérêt supérieur des enfants

Nous vous invitons, dans le cadre de votre mission de service public, au bénéfice du peuple, à :

- vous mettre en lien immédiatement entre chefs d'établissements et faire pression sur l'Académie et sur le gouvernement pour exiger :
 - l'arrêt de cette propagande de thérapie génique expérimentale et criminelle
 - l'arrêt du port du masque
 - trouver des solutions alternatives comme l'obtention pour chaque classe de filtres à air ionisants détruisant 99,9% des virus, comme en sont pourvus les plateaux télé, les avions et les hôpitaux ; ou en permettant en urgence aux enfants de porter une mentonnière en plastique beaucoup moins dangereuse et contraignante que les masques actuellement exigés.
- faire remonter auprès de votre hiérarchie tout effet délétère du port du masque que vous constateriez sur les enfants, mais aussi vos inquiétudes ou votre refus quant à obéir à des ordres qui portent atteinte à leur intégrité physique, morale et psychologique.
- vous informer urgemment sur ces sujets en examinant avec la plus grande attention le contenu des PJ.
- ré-ouvrir le dialogue avec les parents d'élèves pour chercher ensemble des solutions pérennes et proportionnées.
- rappeler que l'enfant a des droits fondamentaux protégés par des textes et traités internationaux, que les lois ou décrets ne sont pas toujours justes, (en Corée du nord aussi il y a des lois !) et qu'il est parfois indispensable de désobéir, quand un ordre donné va à l'encontre de son intérêt supérieur.
- De faire respecter à nos enfants leur droit « au secret médical »
- De jouer votre rôle en donnant aux enfants une information éclairée sur les dangers liés aux « faux vaccins Covid »

D'autre part, nous vous demandons, de faire remplir à nouveau aux parents, la Fiche « infirmerie », de telle façon, qu'ils puissent se prémunir de toute ingérence en la rectifiant si besoin !

Nous sommes beaucoup plus nombreux qu'il n'y paraît à être bien informés et indignés par ces mesures, et même si certains d'entre nous restent encore dans l'ombre, nous n'en sommes pas moins attentifs et alertes à la question du bien-être de nos enfants. De plus, nombreux sont vos collègues enseignants qui se rejoignent aujourd'hui au sein des collectifs existants.

Par ce courrier, nous vous avertissons que nous ne tolérerons plus aucun excès de zèle, abus de pouvoir, intimidation, humiliation, menace, punitions, culpabilisation, ni la moindre discrimination sur les enfants qui soient liés à la question du port du masque, ni à une quelconque extorsion de thérapie génique expérimentale au sein de votre établissement.

De plus, le rôle de l'Education Nationale ainsi que le votre n'est pas de faire de la propagande ni de l'extorsion et ne doit en aucun cas engendrer des discriminations envers les élèves. Il est de notre responsabilité en tant que parents, grands-parents, responsables, de ne pas laisser faire tous ces actes qui sont contraires aux valeurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

- Nous vous rappelons également qu'à compter de ce jour, vous ne pourrez pas dire que vous n'avez pas été informé des réels dangers qui pèsent sur la santé de nos enfants . Vous pourriez penser que vous êtes couvert par les autorités politiques, sanitaires, et ministérielles, comme elles vous le font croire, ceci dit, il n'en est rien, les responsables démissionnent à tour de bras, les autorités sanitaires et ministérielles sont mises en examens, la justice défend encore majoritairement les responsables et trahis sa corruptibilité, mais la vérité et les droits inaliénables finiront par triompher, comme l'histoire l'a déjà montré, quelque soit le temps que ça prendra.

De votre position actuelle sur ces questions sanitaires, de vos témoignages, de l'analyse de vos questionnements ou inquiétudes vis à vis de votre hiérarchie, de la mise en œuvre de mesures préventives, et adaptatives à la situation de chacun des enfants sans discrimination aucune, de tous vos choix présents dépendra votre défense quand les enquêtes détermineront au cas par cas **la place de chacun dans la chaîne des responsabilités.**

- Il s'agit là d'un avertissement -

Dès lors que vous avez été averti et informé sur l'illégitimité et les dangers des « mesures d'urgence sanitaire dans les écoles » (port du masque pour les enfants / test PCR / Obligation vaccinale / isolement / Confinement forcé) **vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas !**

Et **si vous doutez encore** de ce dont nous vous informons aujourd'hui, alors nous vous souhaitons de belles nuits blanches de lectures des articles contenus dans les liens... (+ PJ1 et PJ2)

Et **si vous doutez aussi de la légitimité des auteurs de ces preuves, c'est très simple, écarterez du débat scientifique toutes les personnes qui ont des conflits d'intérêts avec les industries pharmaceutiques,** et vous apercevrez la vérité.

Ceci dit nous souhaiterions faire confiance aux qualités humaines qui incombent à vos professions, et sommes conscient de la difficulté actuelle de votre position de chef d'établissement, ou d'enseignants. Merci de bien penser à faire suivre ce courrier à tout le personnel de votre établissement.
Bien cordialement,

Au nom de tous les parents,
Au nom de tous ces collectifs signataires,
un des parents de vos élèves...

*1- Archives conseil scientifique indépendant https://reinfocovid.fr/type_de_video/csi/

*2 - <https://francais.rt.com/france/90334-gestion-pandemie-milliers-plaintes-arrivent-cour-justice-republique>

PJ1 - Éléments D'enquêtes Et Annexes Danger Protocole Et Mesures

PJ2 - Annexe Aspect Juridiques Plaintes Procès

PJ3 - Données Récentes Vaccins

Toutes ces pièces jointes sont consultables sur le lien Drop

<https://ftp.cx/3Qohrk>